

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

COMME ILS LES FABRIQUENT

Certes, l'exercice de leur profession amène doucement les journalistes à ce particulier état d'esprit où l'on est comme prémuni contre certaines impressions, après les avoir trop souvent éprouvées. C'est, dans le domaine moral, quelque chose de très semblable au traitement Pasteur. Un journaliste un peu rompu au métier ne s'étonne plus de grand chose et l'on y acquiert beaucoup d'indulgence avec une sorte de sérénité qui, si elle n'est pas la sagesse elle-même, garde cependant avec celle-ci une grande ressemblance.

Mais il est une chose à quoi l'on s'accoutume difficilement, c'est la puissance de mensonge déployée par la presse cléricale ; la fécondité spéciale qui lui permet d'en créer sans cesse, les nouveaux venant s'ajouter aux anciens ; le calme imperturbable avec lequel, jour après jour, elle les lance dans la circulation, ne prenant aucun souci de ce qu'ils ont parfois d'in vraisemblable ni des commentaires ou démentis qu'ils provoquent. Il semble que ce soit là sa fonction naturelle et que les mensonges poussent sur ces feuilles de sacristie comme les roses sur les rosiers.

L'histoire des infirmières de Marseille est un de ces innombrables mensonges.

On sait la chose. Brusquement, la nouvelle se répandit que la peste avait fait son apparition dans la grande ville du Sud-Est.

Il doit y avoir moyen de tirer de la peste quelque profit pour la « bonne cause » se dirent les cléricaux. Si la peste ne servait pas au parti cléricale, à qui donc pourrait-elle servir ?

Ce ne fut pas long. Deux ou trois jours après, un quelconque journal de la bande racontait que les infirmières laïques ayant refusé de soigner les pestiférés, l'administration préfectorale avait dû faire appel aux sœurs. Celles-ci, naturellement, accourraient au premier signal.

Vous voyez les développements que tous les organes congréganistes ont pu tirer de là : « Admirables sœurs !... Infâme gouvernement qui les persécute !... Supériorité morale de l'esprit religieux sur l'esprit laïque !... A bas l'esprit laïque !... Vivent les sœurs !... Enthousiasme !... Apothéose !... etc. etc. »

Le mensonge était lancé. Il allait faire son chemin. De la presse parisienne, il passe dans les grands organes régionaux où les journaux d'arrondissement et de canton le ramassent... C'est ainsi que de proche en proche il se propage, s'étendant sur les grandes villes comme sur les hameaux les plus reculés, unissant dans la même haine de la vérité ceux qui la redoutent par lâche intérêt et ceux qui la méconnaissent par ignorance ; c'est-à-dire tout le parti cléricale.

Ce mensonge, nous l'avons retrouvé successivement dans tous les journaux réactionnaires.

Cependant les démentis se succédaient. D'abord le correspondant marseillais du Temps adressait à son journal une note déclarant qu'il « n'était pas exact que les in-

firmières laïques aient refusé de soigner les malades. »

Puis, le vice président de la Commission administrative des hôpitaux de Marseille, le docteur Queiral, envoyait à la *Libre Parole* le démenti suivant :

— Nous ne pouvons laisser passer sans protester vos allégations tendant à incriminer le personnel laïque de nos établissements.

Il est inexact que les sœurs de Saint-Augustin n'aient été chargées du service de l'hôpital Louis Salvator que sur le refus des infirmières et infirmiers laïques. Une clause du testament de ce généreux donateur oblige la Commission administrative à faire desservir l'hôpital dont il s'agit par une communauté religieuse. C'est pour cette seule raison que nous avons dû recourir au service des congréganistes.

Ce personnel, d'ailleurs, n'ayant pu suffire à sa tâche, sans recourir au concours laïque, nous avons dû simultanément placer au service des contagieux un certain nombre d'infirmiers laïques.

L'un de ceux-ci, victime de son devoir, a payé de sa santé son dévouement aux malades et se trouve à l'heure actuelle en traitement à l'hôpital.

Nous comptons sur votre loyauté pour l'insertion de cette rectification. »

Enfin, le maire nationaliste de Marseille M. Chanot lui-même, sans oser protester ouvertement, n'en a pas moins tenu à faire connaître de façon indirecte que les allégations des journaux réactionnaires étaient fausses et mensongères. Il le fit par une déclaration lue en séance du Conseil municipal.

Je ne veux point terminer, disait-il, sans rendre un hommage public à tous ceux qui, dans ces circonstances ont bien mérité de leurs concitoyens. Je ne parlerai que pour mémoire de MM. les docteurs que l'on voit accourir chaque fois qu'il est fait appel à leur zèle ; j'adresserai surtout mes remerciements à ces humbles, les employés de l'hygiène, les employés de la police, les pompiers, LES INFIRMÈRES DES HÔPITAUX, les religieuses de Saint-Augustin qui, occupés aux besognes répugnantes et parfois dangereuses, les ont acceptées avec une sérénité et un esprit de sacrifice devant lesquels je m'incline profondément.

Ainsi donc, non seulement il est faux que les laïques aient refusé de soigner les malades ; mais encore l'un d'eux, victime de son dévouement, a contracté la terrible maladie.

Eh ! bien, nous avons vainement cherché ; dans aucun des journaux réactionnaires, nous n'avons trouvé le moindre démenti, la plus légère rectification. Où donc en seraient-ils, Seigneur, s'ils devaient rétracter leurs mensonges ! Ici, comme toujours, la vérité leur serait nuisible. Par conséquent leurs lecteurs ne la connaîtront pas. Et ceux-ci continueront à croire que les infirmiers et infirmières laïques de Marseille ont refusé de soigner les pestiférés, comme ils croient à la persécution religieuse et à la nécessité de conserver les moines. La légende est créée ; elle va servir maintenant, pendant des mois, aux curés de villages pour illustrer leurs sermons.

Voilà comme les cléricaux fabriquent les mensonges. Il en est de même en tout et pour toutes choses. C'est par ce procédé d'éducation qu'ils maintiennent encore leur influence sur une partie de la population.

Pour les vaincre, un seul moyen. Opposer la vérité à leurs mensonges. Instruire ce peuple. La besogne est commencée ; elle s'achèvera peu à peu grâce aux efforts unis de tous les hommes de progrès et de liberté

grâce aussi au dévouement généreux de nos instituteurs.

Emile LAPORTE

INFORMATIONS

M Pelletan à Albi

M. Pelletan, ministre de la marine, s'est rendu dimanche à Albi où il a été reçu par le maire et député M. Andrieu et une foule immense qui a vivement acclamé le ministre de la marine.

Dans la journée il est allé à Graulhet pour assister à l'inauguration de la statue de l'amiral Jaurès.

Le général André à Luzy

Le général André a présidé dimanche à l'inauguration de l'école des filles de Luzy (Maine-et-Loire).

M. Trouillot au Havre

M. Trouillot s'est rendu dimanche au Havre où il a visité l'école pratique de garçons.

L'Anniversaire de la mort de Pasteur

Une cérémonie touchante en sa simplicité a eu lieu hier à l'Institut de la rue Dutot, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pasteur.

En l'absence des docteurs Duclaux et Roux, le docteur Metchnikoff a réuni les collaborateurs de tous les ordres de l'Institut dans la crypte où repose l'illustre savant. Aucun discours n'a été prononcé.

Les assistants ont défilé dans le plus grand silence devant le tombeau sur lequel quelques-uns ont déposé de modestes fleurs ; puis chacun est retourné à son travail.

D'ordinaire, à ce pieux pèlerinage s'ajoute une courte visite à M^{me} Pasteur. Celle-ci n'étant pas à Paris, cette démarche a été ajournée.

La Statue de Dumas fils

On a commencé le montage de la maquette en plâtre du monument d'Alexandre Dumas.

C'est sur la place Malesherbes, que l'on appellera plus tard la place des Trois-Dumas, que s'élèvera, en face du monument de Dumas père, l'œuvre de Gustave Doré, le monument de l'auteur du *Demi-Monde*.

C'est au milieu du petit square triangulaire qui se trouve en bordure de la rue Legendre et sur la vasque même du petit bassin qu'entouraient des massifs de fleurs, qu'ont été dressés les madriers sur lesquels repose, pour quelques jours le monument.

Alexandre Dumas fils est assis sur un banc. Son œil scrute l'horizon ; ses mains tiennent une plume et du papier. Le mouvement semble avoir quelque roideur. Sur la droite, des femmes se dressent derrière l'illustre écrivain, semblant voler vers lui.

Des guirlandes de fleurs tombent aux pieds de Dumas ; elles sont du plus gracieux effet et donnent au piédestal un grand caractère d'élégance.

Le piédestal porte le nom des œuvres de Dumas fils, et, au-dessous, cette inscription :

ALEXANDRE DUMAS FILS
1824-1895

Il est probable que la maquette du monument, placée là pour permettre de juger de l'effet que celui-ci produira en face de la statue de Dumas père, sera élevée sous peu. Elle n'est que provisoire.

Les officiers en non-activité

Pour remédier aux inconvénients résultant du maintien souvent très long des offi-

ciers dans la position de non-activité pour infirmités temporaires, une circulaire ministérielle invite les autorités militaires à faire examiner avec le plus grand soin, les officiers dont il s'agit, lorsqu'ils sont maintenus dans cette position, après comparution, au bout de trois ans, devant un conseil d'enquête et à proposer pour la réforme ceux dont les infirmités seraient reconnues décidément incurables, sous réserve d'exceptions dans quelques cas particuliers.

L'affaire Humbert

Contrairement à ce qui a été dit par certains journaux, la date à laquelle la Cour de cassation examinera le pourvoi des époux Humbert n'est pas encore fixée. Ce pourvoi avait été notifié au greffe de la chambre criminelle il y a déjà quelque temps, mais en l'absence du président Chambareaud, qui est encore en vacances, le rapporteur n'a pu être désigné pas plus que la date indiquée. Ce ne sera vraisemblablement que dans la seconde quinzaine d'octobre qu'une décision sera prise à ce sujet.

La nouvelle Pièce de Nickel

C'est le premier octobre que la pièce de 0 fr. 25 en nickel, sera mise en circulation publique.

Quelques personnes prévoyantes ont eu la louable préoccupation de savoir si le métal dont est faite la monnaie nouvelle était inoffensif.

On n'avait pas manqué, dans les études préparatoires, à la Monnaie, de faire les expériences nécessaires, dont les résultats officiellement enregistrés, corroborent d'ailleurs les affirmations de la chimie : le nickel, qui est inaltérable, peut être manié sans crainte, — et même absorbé à haute dose sans danger.

On a démontré qu'un homme pourrait avaler jusqu'à 3 grammes de nickel par jour sans être incommodé ; ce métal se digère et s'élimine normalement.

La nouvelle monnaie est donc absolument inoffensive.

La nouvelle balle du fusil de guerre

Voici quelques détails sur la nouvelle balle du fusil de guerre.

La nouvelle balle modèle 1898, en cuivre, a la forme d'une petite bouteille ou d'un petit cigare. Tandis que la balle 1886, jusqu'à 1.800 mètres, traverse deux hommes, le nouveau projectile a le même effet meurtrier jusqu'à 2.500 mètres. Ses blessures sont plus graves ; elle produit sur les trousses soumises au tir une impression plus vive, son bruit dans l'air est plus strident et affecte le moral de l'adversaire.

La hausse employée est graduée jusqu'à 3.400 mètres au lieu de 2.000 mètres. Mais le côté le plus intéressant est l'accroissement de tension de la trajectoire qui double l'étendue de la zone battue par la gerbe de feu.

Cet accroissement de tension est important, surtout aux grandes distances ; la flèche, c'est-à-dire la plus grande élévation de la trajectoire au-dessus de la ligne de mire est à 600 mètres ; de 4 mètres 60 avec la balle 86, elle n'est plus à la même distance, avec la balle de 98, que de 1 m. 75.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie ont été nommés instituteurs et institutrices stagiaires :

M. Crubillé, élève-maitre à Payrac,

M. Gibert, élève-maitre à Martel.
Mlle Coutrix, de Nozajouls à Peyrilles.
Mme Toulze, d'Espédaillac à Cadrien.
Mlle Massip, élève-maitresse à Espédaillac.
Mlle Martial, de Condat à Cazillac.
Mlle Chanis, élève-maitresse à Teyssieu.

Répartition des classes

Voici le tableau de répartition des classes dans les armées active et territoriale et dans les réserves de ces armées :

Du 1^{er} novembre 1903 au 31 octobre 1904, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

- I. Armée active. — Classes 1902, 1901, 1900.
- II. Réserve de l'armée active. — Classes de 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890.
- III. Armée territoriale. — Classes de 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884.
- IV. Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878.

Nota. — Les engagés volontaires, ainsi que les hommes qui se trouvent pour quel motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Ce tableau est valable du 1^{er} novembre 1903 au 31 octobre 1904.

CAHORS

Les Méliano-Nationalistes et Pelletan

Pendant la semaine qui précéda les fêtes organisées pour la réception de M. Pelletan, les feuilles méliano-nationalistes locales et régionales affirmèrent que le ministre de la marine avait été l'adversaire le plus acharné de Gambetta.

Dans plusieurs entrefilets les rédacteurs de ces journaux essayèrent d'exciter la population cadurcienne contre le ministre réformateur ; ils en furent pour leurs frais, bien entendu, car la réception fut grandiose.

Les Cadurciens qui lurent les ineptes et méchants articles des nationaux haussèrent les épaules et se firent un devoir de saluer avec enthousiasme M. Pelletan.

Mais cela ne suffit pas, et nous tenons à prouver la mauvaise foi des nationaux.

M. Pelletan eut à divers moments quelques difficultés avec Gambetta, c'est indiscutable ; mais le représenter comme un adversaire irréductible du grand tribun, c'est une calomnie.

Voici, en effet, ce que dans la Justice du 23 juin 1880 M. Pelletan écrivait au sujet de l'intervention de Gambetta, président de la Chambre des députés, dans la discussion sur l'Amnistie :

.....Pendant tout ce débat, en somme bien dénué d'éclat, si on le compare à la question sur laquelle il roulait, que pouvait penser le grand orateur, le politique illustre, présentement en retraite sur son fauteuil présidentiel ?

Il entendait au-dessous de lui ce ministre qu'il remplît de sa volonté ; il voyait s'agiter sous son regard cette discussion qu'il a fait naître ; il promenait ses yeux sur cette majorité dont il est le chef, et qui n'attend en toute chose qu'un signe de lui ; il sentait sans doute s'agiter en lui cette éloquence qu'il comprime depuis si longtemps.....

(Gambetta, amené par une interruption de Cassagnac, appelle Brisson, vice-président, au fauteuil et se dispose à prendre la parole).

On vit M. Gambetta se lever, descendre deson poste et venir s'asseoir parmi les députés ! Il venait reprendre sa place de combat.

Une salve de bravos éclata alors.....

Ce qui fut plaisant, ce fut de voir combien M. Paul de Cassagnac fut interloqué. Il sentait déjà en lui la puissante réplique de M. Gambetta. Il semblait mendier une interruption de M. Gambetta. Mais le puissant orateur, calme, hautain, le sourcil froncé, redressant sa tête immobile sur son cou de taureau ne broncha pas, ne souffla mot et fixa obstinément l'orateur (Cassagnac), qui ne savait plus où il en était.

Enfin M. Gambetta reparut à la tribune, et alors, on peut le dire, il déborda. C'était 18 mois de silence qui crevaient d'un coup.

Sa voix au début, selon son habitude, traînait, comme fatiguée, dans les notes basses ; ses phrases semblaient embarrasser leurs pas dans les amples plis de leur robe. Les orateurs comme M. Gambetta sont pareils à ces grands oiseaux de mer,

de si large envergure, que leurs ailes d'abord empêtrées, battent maladroitement pour prendre leur essor. Leur vol, plus tard, n'en est que plus fort.

Jamais, de l'avis du public, il ne fut plus puissant ; il remplissait la salle. Il semblait posséder tout entier par son ardente éloquence. Il allait dans la largeur de la tribune comme un lion enfermé, croisant les bras, balayant la table de marbre de la main, argumentant des doigts, se renversant et se raidissant de toute sa hauteur ; sa voix aux sourds éclats tonnait, grondait. Et à mesure qu'il allait, tout un vaste plan politique se développait au milieu de cris d'un accent poignant.

Des salves redoublées d'applaudissements éclataient à chaque instant. La droite restait muette.

Il y a bien des traits à noter dans ce grand discours.

D'abord des mots qui méritent de rester, notamment ceux de la péroraison, les paroles sur les drapeaux « si odieusement abandonnés » à Sedan, les drapeaux qu'on va distribuer le 14 Juillet ; et surtout le trait final : « Il faut dire à tous : Il n'y a qu'une France et qu'une République » — C'est toute l'amnistie.....

Ce qu'il faut noter surtout, c'est la situation que M. Gambetta a créée en mettant le pied à la tribune.

A dater du moment où il s'est assis dans la salle, il a couvert de son ombre le banc des ministres. Il n'y avait plus de gouvernement.

Il y en avait bien peu ce matin, après cette amnistie, si évidemment imposée, (malgré d'inutiles dénégations) à des tergiversations connues du public. Qu'était ce donc, quand M. Gambetta est monté à la tribune ? — Quand, devant ce cabinet fluctuant et sans politique, il a exposé en homme d'Etat la politique de la majorité ?

Quand il a dû faire de l'amnistie, sa chose, sa décision, sa volonté et prononcer à ce sujet le véritable, le seul discours de gouvernement ? Quand enfin la majorité a voté l'impression de son discours sans voter celle du discours de M. de Freycinet ? — La transparente fiction de ces mois derniers était déchirée. Le chef de la majorité, le gouvernement, le voilà, c'est lui. Chacun de ses gestes impétueux, à la tribune, renversait un de ses hommes de paille.

C'est lui, et dans les bravos qui ont accueilli sa descente du fauteuil, dans ceux qui ont ponctué chaque phrase de son discours, il y avait autre chose encore que les sentiments connus de la majorité pour l'homme politique, et que l'admiration du public pour l'orateur, il y avait un soulagement irrésistible à se sentir enfin dans une situation franche et vraie, à voir disparaître un mensonge.....

Camille PELLETAN

L'incident De Monzie-Téry

Dans notre numéro de samedi nous avons relaté en détails l'incident qui s'était élevé entre notre compatriote et ami M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et M. Gustave Téry, rédacteur à l'Action.

Depuis, aucune information nouvelle n'a paru. Il semblerait que l'incident est clos par la lettre de MM. Jouinot-Gambetta et Gaston Leroux à M. de Monzie et par celle de M. de Monzie à ses deux témoins — lettres connues à Paris samedi matin seulement et que nous avons pu publier dans notre numéro de samedi soir, notre directeur qui se trouvait à Paris nous les ayant transmises par télégramme.

Tout esprit impartial saura voir qui de M. de Monzie ou de M. Téry a le beau rôle.

A propos des « hérauts » du 20

Les clichés servent toujours à quelque chose, et l'Union — à défaut d'arguments — sait en tirer profit.

« Qui veut trop prouver ne prouve rien » « note embarrassée » « n'avoir pas l'air très convaincu de la valeur de ses arguments » ouf ! C'est à décourager le lecteur qui ainsi n'est pas plus renseigné à la fin qu'au commencement d'une démonstration que l'Union promettait... écrasante.

Les clichés seuls sont accablants.

Dernièrement, je me suis permis d'approuver la protestation des camarades de la Jeunesse républicaine laïque contre l'inepte manifestation que certains citoyens organisèrent lors de la réception de M. Pelletan dans les locaux du Cercle en faveur de M. Pagès ; et j'ai dit que ces manifestants étaient étrangers au Cercle.

L'Union trouve que ma note est embarrassée.

J'ai affirmé que les « hérauts » de dimanche avaient été recrutés dès le matin et invités à claironner au banquet, à la mairie, le « Pagès » des jours passés.

L'Union trouve que je n'ai pas l'air très convaincu moi-même (sic).

Je me demande comment il faut, dès ce moment, que je m'y prenne, pour paraître convaincu... moi-même quand dorénavant j'affirmerai un fait.

L'Union ne me donne pas cette recette, et se contente de m'apprendre — parce que je l'ai dit dans le Journal du Lot de mardi — « que je n'assistais pas à la réception » — étant retenu à l'imprimerie par la confection de notre numéro exceptionnel !

C'est péremptoire.

Et cependant je croyais avoir très bien dit ce que je pensais... moi-même !

C'est à refaire.

J'affirme que le nom de M. Pagès fut d'abord acclamé ! par un seul membre qui depuis le matin s'empressait autour de plusieurs jeunes gens pour provoquer la manifestation.

J'affirme que le cri de ce « héraut » fut le signal, pour les individus recrutés depuis le matin, de donner le coup de... voix.

J'affirme que les membres du Cercle ont dès le lendemain protesté contre ces coups de... voix prémédités.

J'affirme que la protestation fut spontanée et je défie ceux qui intéressés ont poussé les coups de... voix, de justifier leur ridicule et incorrecte attitude.

LOUIS BONNET.

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est transporté ce matin à Mercuès à l'école des sœurs de la miséricorde de Montcuq pour constater si l'établissement était fermé.

M. le commissaire a constaté la réouverture de l'école et l'infraction à la loi de 1886 sur l'enseignement.

Palmes académiques

Il paraît que M. Toulouse, architecte à Cahors, est nommé officier d'académie.

Au 7^e

Sont nommés au grade de lieutenant, les sous-lieutenants du 7^e :

MM. de Gentil du Rozier et Falguettes.

Bal de la Jeunesse

Samedi soir, a eu lieu au théâtre, le bal organisé par la jeunesse cadurcienne.

Le théâtre décoré par les soins de MM. Vayssières, horticulteur et Bouzerand, tapissier, offrit un coup d'œil splendide.

La jeunesse cadurcienne, comme tous les ans, avait apporté beaucoup de soins pour que la fête de charité eut le succès qu'elle mérite.

Des couples nombreux et joyeux de jeunes filles et de jeunes gens ont dansé toute la soirée aux sons entraînants d'un excellent orchestre composé des meilleurs musiciens de l'Avenir.

L'entraîn fut grand toute la soirée, et c'est très tard que la fête a pris fin, sans qu'aucun incident ne soit venu la troubler.

Les pauvres n'ont pas été oubliés : une somme de 100 francs environ leur sera distribuée par les soins des organisateurs du bal de la jeunesse, qui ont droit de vifs remerciements et à de sincères félicitations.

Musée de Cahors

M. le Conservateur du musée de Cahors a l'honneur d'informer le public que le mu-

sée, fermé dimanche pour cause de réinstallation nécessitée pour la mise en place d'une grande toile, donnée par M. le baron A. de Rostchild et aussi pour la création d'une nouvelle salle destinée aux gravures et aux aquarelles, ne sera ouvert que dimanche prochain.

Cercle de la Jeunesse laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu demain soir mercredi, à 8 h 1/2, dans la salle du Cercle (café de Bordeaux).

Accidents

Le jeune Advier, âgé de 5 ans, demeurant cours Vaxis, a été renversé par un cycliste au moment où il traversait devant sa demeure.

Il a eu le péroné de la jambe gauche cassé par la pédale de la machine.

Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Darquier.

— Le jeune Henri Courréjou, âgé de 5 ans, demeurant rue Donzelle, n° 17, s'est cassé le bras gauche en sautant du parapet sur le quai.

Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Mendailles.

Chambre de commerce de Cahors et du Lot

Séance du 17 Septembre 1903

NOTICE SUR L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

Le grand intérêt que présente, pour les industriels et les commerçants qui font des affaires hors de leur pays, la protection à l'étranger de leurs marques de fabrique ou de commerce, a engagé les gouvernements d'un certain nombre d'Etats, parmi lesquels figure la France, à créer un service d'enregistrement international des marques. Ce service, institué par un Arrangement international conclu le 14 avril 1891, fonctionne à Berne, au Bureau international de l'Union pour la protection de la Propriété industrielle. Il a pour but de permettre aux propriétaires de marques protégées dans leur propre pays d'obtenir, dans tous les Etats contractants, par la voie la moins coûteuse et au moyen d'une demande unique déposée auprès de leur administration locale, « la même protection que les nationaux et le même recours contre toute atteinte portée à leurs droits. »

Le Bureau international reçoit des Administrations des différents pays les demandes d'enregistrement international les inscrit dans un registre spécial, avise les Etats dans lesquels l'arrangement est en vigueur, et dès lors la protection est de droit dans chacun de ces Etats, l'enregistrement international y déployant les mêmes effets que si le dépôt y avait été effectué directement.

CONDITIONS ET FORMALITÉS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MARQUES FRANÇAISES

Elles sont fixées comme suit par un décret du 20 mai 1903 :

Article 1^{er}. — Toute personne propriétaire d'une marque régulièrement déposée en France et se trouvant dans les conditions prévues par l'Arrangement précité, qui désirera s'assurer la protection de cette marque dans les autres Etats qui ont adhéré au dit Arrangement ou qui y adhéreront par la suite devra verser à Paris, à la caisse du receveur central de la Seine, et dans les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux ou des receveurs particuliers des finances, une somme de 25 francs.

Le récépissé constatant le versement de la dite somme devra être adressé à l'Office national de la propriété industrielle, 292, rue St-Martin, à Paris, avec les pièces suivantes :

1° Une requête en vue d'obtenir l'enregistrement de ladite marque au Bureau international de la propriété industrielle à Berne ; laquelle devra indiquer les nom, profession et adresse du propriétaire de la marque, le numéro d'ordre et la date du dépôt, en France, de cette marque, ainsi que les produits qu'elle sert à désigner ;

2° Trois exemplaires de la marque conformes au modèle déposé en exécution de l'article 3 du décret du 27 février 1891, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857 modifiée par celle du 3 mai 1890 ;

Dans les cas où la couleur serait revendiquée comme élément distinctif, l'intéressé devra également fournir quarante reproductions en couleur de la marque avec une brève description faisant mention de la couleur ;

3° Un cliché typographique reproduisant exactement la marque et qui ne doit pas avoir moins de 15 millimètres ni plus de 10 centimètres, soit en longueur, soit en largeur, sur une épaisseur de 24 millimètres ; ce cliché sera conservé au Bureau international ;

4° Le talon d'un mandat postal au nom du Bureau international de la propriété industrielle, à Berne, représentant l'émolument dû à ce Bureau, et dont le montant est de 100 francs lorsqu'il s'agit de l'enregistrement d'une seule marque et de 50 francs seulement pour les marques autres que la première,

lorsqu'il s'agit d'une demande d'enregistrement collective présentée par un même propriétaire ;

5° Une procuration spéciale dûment enregistrée, si la demande est faite par un fondé de pouvoirs.

Moyennant l'accomplissement de ces formalités, le déposant est protégé de plein droit dans les pays suivants : Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie. Cette protection s'étendra ipso facto à tous les Etats qui adhéreront dans la suite.

La protection résultant de l'enregistrement au Bureau international dure vingt ans, et peut être renouvelée au moyen de l'accomplissement des formalités prescrites. Cependant, lorsqu'une marque cesse de jouir de la protection légale dans le pays d'origine, l'enregistrement international interrompt en même temps ses effets. Mais le renouvellement du dépôt national suffit pour mettre fin à cette interruption.

En résumé, d'après les indications données plus haut, l'enregistrement international des marques françaises coûte en tout 125 francs pour la première marque et 75 francs pour chacune des autres marques déposées en même temps par le même propriétaire. En effectuant les dépôts dans tous les Etats contractant autres que la France conformément aux dispositions de la législation intérieure de chaque pays, on aurait à déboursier pour chaque marque déposée une somme de 240 francs pour taxes officielles, non compris les frais accessoires pour requêtes, légalisation, traductions, etc. Cette simple constatation suffit à faire comprendre les grands avantages de l'enregistrement international, qui se résume ainsi : un seul dépôt dans le pays d'origine et une taxe unique et modérée.

Le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne, fournit sans frais les renseignements complémentaires qui lui sont demandés. Il publie les marques déposées dans un recueil spécial. Les Marques Internationales, supplément ajouté à son organe officiel, a Propriété Industrielle.

Les collections de « La Propriété Industrielle » et de son supplément « Les Marques Internationales » sont déposées au Secrétariat de la Chambre de Commerce, où elles restent à la disposition des intéressés qui peuvent les consulter sans frais.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir mardi que la tournée Frédéric Achard, donnera sur la scène de notre théâtre en représentation :

Le Chapeau de paille d'Italie

Vaudeville en 5 actes de MM. Labiche et Marc Michel.

Le spectacle commencera par :

LE TESTAMENT DE CESAR GIRODOT

Comédie en 3 actes de MM. Adolphe Bellot et Edm. Viletard,

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — On nous informe que M. Ville, desservant de la paroisse de Cazes, a trouvé, dimanche dernier, sur la route de Puy-l'Évêque à Cazes, un porte-monnaie contenant une petite somme et qu'il l'a immédiatement déposé entre les mains de M. le Maire de Puy-l'Évêque, qui le tient à la disposition de son propriétaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tentative d'évasion. — Nous avons dit que le fameux Terral avait tenté de s'évader vendredi matin de la maison d'arrêt de Figeac. Voici des renseignements sur cette affaire :

Ce malfaiteur était à peine enfermé à la maison d'arrêt qu'il songeait déjà à brûler la portière au gardien-chef. Ce dernier, dans sa tournée, a constaté vendredi qu'une porte condamnée à l'aide de deux pattes de fer avait été ouverte, qu'une dalle formant plancher avait été décollée. De l'enquête ouverte immédiatement, il résulte que Terral et deux de ses co-détenus, Rames et Révolus, avaient projeté de faire un trou au plafond d'une des dépendances de la salle S-Fargeau, et de profiter du moment où les ouvriers quittent le travail aux heures des repas pour prendre la clef des champs.

Des mesures de rigueur ont été prises immédiatement contre ces trois individus qui répondront prochainement devant le tribunal correctionnel de leur tentative d'évasion.

— A la cour d'appel. — Par arrêté du 10 septembre courant, la cour d'appel d'Agen a confirmé les jugements rendus par le tribunal correctionnel de Figeac le 22 août dernier :

1° Contre Eugénie Bonis, de Saint-Félix, condamnée à un an d'emprisonnement pour suppression d'enfant, et contre la veuve Bonis, sa mère, condamnée à six mois pour complicité ; 2° contre Philomène Maurice, du Causse-de-Cajarc, condamnée à un an pour le même délit ; 3° contre Firmin Alcouffe, de Montet-et-Bonzal, condamné à trois mois pour vol.

La cour a également confirmé le jugement acquittant le bœger Loubières, inculpé de tentative de déraillement, comme ayant agi sans discernement, et ordonnant son envoi dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt ans.

CAJARC. — Grave accident. — M. X... âgé de dix-huit ans, habitant la Ramière, qui était venu à notre foire de Cajarc, a reçu un violent coup de pied de cheval au côté droit. Le docteur Cougoule a jugé son état des plus graves.

SOUSCEYRAC. — Mort sur la route.

M. Pierre Lherm, atteint depuis longtemps d'une affection cardiaque, âgé de soixante-cinq ans, vivant de la charité publique, habitant le village de Combret, commune de Souceyrac, est tombé complètement inanimé sur la route. Plusieurs personnes, témoins du fait, sont allées chercher le docteur qui n'a pu que constater le décès. Cette mort est attribuée à la rupture d'un anévrysme.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-PROJET. — Incendie. — Un incendie a détruit une maison d'habitation,

Les meubles et le linge, le tout appartenant au sieur Pierre Guittarel, propriétaire à St-Projet.

Les pertes, évaluées à la somme de 1,600 francs, sont couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Favorisée d'un beau temps, la foire de Saint-Germain a été belle.

Cours pratiqués :

Bœuf de boucherie, de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; d'attelage ; de 600 à 800 fr. la paire ; Veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. le kilo ; bouvillons, de 350 à 450 fr. la paire.

Brabis avec agneaux ou prêts à mettre bas, de 35 à 38 fr. pièce ; antenaises, de 26 à 28 fr. pièce, moutons de boucherie, 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.

Porcelets d'élevage, de 25 à 30 francs pièce.

Volaille, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo.

Oufs, 0 fr. 80 c. la douzaine.

En somme, belle et bonne foire pour le commerce local.

BULLETIN FINANCIER

La physionomie du marché ne s'est pas modifiée malgré l'approche d'une liquidation qui commence demain par la réponse des primes.

Les affaires sont toujours calmes et le peu d'activité reste toujours concentré sur certaines valeurs étrangères.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 96.52 au lieu de 96.55.

Le Comptoir National d'Escompte est à 590 ; le Crédit Lyonnais à 1104 ; les autres sociétés de Crédit n'ont donné lieu à aucune affaire à terme.

Parmi nos chemins ; le Lyon à 1410 et le Nord à 1800 ont seuls été cotés.

Le Suez s'inscrit à 3910.

Les fonds étrangers ont été plus mouvementés. L'Extérieure revient à 91.72 en baisse de 10 centimes ; par contre : l'Italien a passé de 102.85 à 102.97 ; le Portugais finit à 31.

Le Turc D clôture à 32.75 au lieu de 32.70 ; la Banque Ottomane à 584 est ferme sans changement.

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Table listing wood prices: Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré. d° hêtre, 2 fr. 50 d°. Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°. d° d° 25, 1 fr. 35 d°. Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°. d° d° 25, 1 fr. 60 d°. Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°. d° d° 25, 1 fr. 75 d°.

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des BILLETS Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

A VENDRE

UNE PRESSE A COPIER

A BALANCIER

ABSOLUMENT NEUVE

PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

Table with columns: DATES, TEMPÉRATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, Temps. Data for 27 Dim, 28 Lundi, 29 Mardi.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D' HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

V

La longueur de la longe

— Vous n'êtes qu'un homme, Arthur, et mademoiselle Herncastle est une femme pleine d'attraits. Sans qu'on puisse dire qu'elle est belle, elle est femme à fasciner un homme là où des traits enchanteurs échoueraient. C'est une Circé, au pouvoir de laquelle nul ne saurait échapper. Il n'est pas trop tard, j'espère... j'en suis sûr ; et, cependant, Cecil est très orgueilleuse. Si elle peut vous pardonner et accepter votre main, j'y consens de tout mon cœur. Je ne vous dis donc pas adieu, mais bonne nuit et au revoir.

Il sortit avant que sir Arthur eût pu lui répondre... il le laissa seul dans le salon brillamment éclairé et vide de tous ses hôtes. Tregenna resta un instant irresolu, puis se

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

retournant, il fit comme le comte et quitta le salon.

Le moment était arrivé... maintenant ou jamais ; il voulait entendre sur le champ l'arrêt du destin. Il sentait comme une fièvre qui lui pesait sur la poitrine... la figure sombre et trompeuse de mademoiselle Herncastle était devant ses yeux. Sa douce voix résonnait à ses oreilles. De toutes les femmes de la terre, elle était la seule qu'il aurait voulu prendre pour épouse, et la destinée avait écrit qu'il ne devait jamais la revoir.

En traversant le salon pour gagner la porte de sortie, il avait à passer devant le petit boudoir où il avait suivi lady Cecil le soir de la représentation théâtrale. Les rideaux étaient relevés en partie, et il aperçut, assise sur un fauteuil, les mains négligemment jointes sur ses genoux, les yeux fixés sur la fenêtre qu'éclairait faiblement la lueur des étoiles, la fille du comte, dans la même attitude que le soir fatal. Comme ce soir-là, il détourna le rideau et se trouva debout à côté d'elle.

L'exclamation de surprise que la jeune fille était prête à pousser à sa vue expira sur ses lèvres. Avant qu'elle eût pu prononcer un seul mot, il lui disait ce qu'il était venu dans l'intention de lui dire. Il le disait d'une voix précipitée, incohérente ; sa figure était grave et composée... il avait aussi peu que possible l'air d'un amoureux. Elle resta, d'ailleurs, parfaitement calme et l'écouta. Elle éprouvait une sorte de mépris pour lui, une sorte de mépris pour elle-même... elle avait une profonde fatigue de toute chose... c'était le seul

sentiment dont elle eût conscience. Elle l'écouta avec une inaltérable patience jusqu'à ce qu'il eût achevé.

— Je suis, disait-il, indigne de vous... tout à fait indigne ; je vous estime et vous admire de tout mon cœur. Lady Cecil Clive veut-elle me faire l'honneur de devenir ma femme ? C'était le désir de mon père mourant, et j'ai le consentement du comte.

Elle releva la tête à ces derniers mots, en rougissant dans l'obscurité.

— Vous avez le consentement de mon père ? répéta-t-elle d'une voix lente. Sir Arthur, dites-moi la vérité. Mon père a-t-il eu un entretien avec vous ce soir ? Il vous a... oh ! comment dire cela ?... il vous a prescrit de venir me trouver ici, et de me dire ce que vous venez de dire.

— Je jure sur mon honneur que non ! J'ai causé avec votre père... je lui ai demandé la permission de vous prier de devenir mon épouse. Je vous ai dit pour commencer que je n'en suis pas digne ; si vous me répondez par un refus, je me dirai que je reçois le châtiment que je mérite mille fois. Si vous m'acceptez pour époux, je consacrerai ma vie à vous rendre heureuse.

Il se tut et attendit la réponse de la jeune fille.

— Le châtiment que vous méritez, répétait-elle avec mépris. Ah ! oui, sir Arthur, mon refus serait un châtiment qu'il ne vous serait pas bien pénible d'avoir à subir... Il demande ma main et il l'espère, oui, il l'espère, quoiqu'il ne puisse pas l'avouer, que je dirai non, et

je... je dois dire oui !

Elle devait dire oui... tout son avenir et celui de son père reposaient sur ce mot. Elle ne pouvait pas passer sa vie ainsi... que devenir si elle disait non ?

Mais Torryglen se présentait tout à coup à son souvenir, et elle revoyait la figure gaie, animée et aimante d'Edmond O'Donnell. Oui, à cette époque il l'avait aimée. Il avait changé... maintenant elle ne lui était pas plus chère que sa cousine Ginévra, et, tant qu'elle vivrait pourtant, elle l'aimerait, elle. Il n'était plus temps en effet de dissimuler la vérité, elle aimait Edmond O'Donnell, et cet homme qui était debout devant elle, et qui lui demandait de devenir sa femme, aimait Hélène Herncastle. Que le monde lui semblait une triste chose, et comme les hommes qui l'habitent lui paraissaient hypocrites et trompeurs !

Pourquoi n'était-elle pas la fille d'un fermier ? Elle se serait intéressée de tout son cœur à la vie, elle aurait aimé son mari, et elle aurait été payée de retour.

— Vous ne me répondez pas, lui dit sir Arthur. J'ai perdu tout droit à votre respect et à votre estime, et je le mérite. Lady Cecil, répondez-moi au moins, et apprenez-moi le sort qui m'est réservé.

— Que désirez-vous que je vous dise ? répondit-elle d'un air d'ennui et avec un sentiment de peine et d'impatience que trahissait sa voix. Vous me demandez de devenir votre épouse, sir Arthur.

(A suivre.)

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

VII

Beaucoup de bruit pour rien

Maintenant il lui parlait doucement et c'était comme une musique pénétrante et berceuse qui arrivait jusqu'à elle, la grisait et l'é-tourdissait.

Et soudain elle se sentit défaillir et elle s'abandonna, se livra tout entière...

Quand la conscience de la réalité lui revint, quand elle put mesurer l'étendue de l'abîme où elle avait glissé, quand elle comprit l'énormité de sa faute, des larmes montèrent à ses yeux.

Cependant elle n'eut aucun cri de reproche pour ce jeune homme qui avait abusé de sa faiblesse et dont, en un moment d'affolement, elle était devenue la maîtresse.

Est-ce que cela ne devait pas finir ainsi ? Puisqu'elle l'aimait, oh combien !

D'ailleurs Félix se trouvait assis à ses genoux devant elle, elle le vit si profondément heureux qu'elle oublia et son crime et sa honte.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Oui, je t'aime, ma bonne Mariette, je t'aime plus que jamais et tu verras si cet amour ne durera pas autant que ma vie... Mais pourquoi pleurer ? Rien maintenant ne peut plus nous séparer... Allons, cesse de verser ces larmes qui ternissent ma joie de te sentir, de te savoir à moi, à tout jamais.

Je t'aime et ne veux que toi, tu seras ma compagne de tous les jours, de tous les instants.

Et je ne veux pas que tu rougisses d'être devenue mienne. Ma fortune, mon nom, tu auras tout, je dépose tout cela à tes pieds.

Elle murmura parmi ses larmes : — Non, le rêve est trop beau... Vous savez bien que cela est impossible.

— Sois raisonnable, ma Mariette adorée, si j'avais trouvé ce rêve impossible, je ne t'aurais pas appelée auprès de moi.

Elle secouait toujours la tête en disant :

— C'est impossible ! Moi une émouleuse !

— Et puis après ?... Est-ce que je n'ai pas le droit de t'aimer et de le crier à la face de tous.

— Non !... Laissez-moi m'en aller, voulez-vous ? A la maison, chez les Moronde, on pourrait mal interpréter mon retard.

Et avec une certaine amertume dans la voix elle ajouta :

— N'auraient-ils pas raison ?

— Vous allez me quitter fâchée.

— Non, je ne vous en veux pas. Pourquoi vous en voudrai-je, je suis si heureuse.

Et sur ces mots elle se leva.

Félix lui prit les mains qu'il baisa passion-

nément en disant :

— Toute cette nuit je vais penser à la belle émouleuse.

Ils se quittèrent.

En partant elle lui jeta un regard radieux de bonheur et de reconnaissance.

Félix passa chez son père.

Sa mère, clouée au lit depuis plusieurs jours par des douleurs rhumatismales, ne se trouvait pas à la salle à manger sur la table de laquelle le couvert était dressé.

Quand il entra, son père leva la tête.

— Tu avais une visite chez toi ? demanda-t-il en ricanant.

— Mon Dieu ! oui... Comme toujours.

— Ah ! Une jolie fille ?

Félix ne savait plus quelle contenance garder, cependant il brûlait de poser à son père une demande, ou mieux, d'engager la lutte.

— Oui, fit-il avec effort, une jolie, une bonne et brave fille, dont je veux faire ma femme ?

— Hein !... Tu dis ?...

— Une brave et bonne fille, dont je veux faire ma femme.

— Qu'est-ce que tu chantes ?

— Je ne plaisante pas, mon père. Puisque le moment est venu de parler, je ne crois pas devoir te cacher plus longtemps...

— Avant de terminer ta belle phrase, je te prierai de me dire si tu as toute ta raison, tu entends bien, toute ta raison à toi.

— Mais il me semble...

— Il me semble, à moi, que tu as l'intention de commettre quelque folie et je ne veux pas de ça.

— J'ai mûrement réfléchi.

— En effet, depuis bientôt trois mois, tu paraissais avoir perdu la tête. Et pourtant je te prie de croire que tu as bien mal choisi ton temps pour perdre cette chose-là.

— Mais enfin...

— Enfin... enfin, je suis très heureux de pouvoir t'empêcher de commettre une bêtise.

— Mon père !

— Dis-moi le nom de cette chère fiancée de ton cœur ?

— Mariette Bartorias.

— La belle émouleuse ?... Bon goût.

Jeune, jolie, des yeux superbes, une taille d'une sveltesse que je reconnais peu ordinaire, mais... rien dans les mains, rien dans les poches.

— Tu ne la connais pas.

— J'imagine que si je la connaissais... intimement, tu aurais assez de délicatesse pour ne pas accepter... des restes.

Tu n'as nullement besoin de rouler des yeux furibonds... Mon Dieu, tu veux épouser ça, une émouleuse ?

— On trouve autant d'honnêteté ou de vertu chez une émouleuse, que chez une fille du grand monde, surtout du grand monde !

— Est-ce que j'ai dit le contraire ?

— Et bien alors !...

— Alors, il me semble tout naturel que si tu cherches la satisfaction d'un besoin, si tu veux goûter absolument à la peau de la belle émouleuse, tu n'as qu'à en faire ta maîtresse.

(A suivre.)

Bibliographie

A NOS LECTEURS

Avec le premier numéro d'octobre, la *Semaine Populaire Illustrée* commence la publication de **VAILLANTE**, par Jacques Vincent. Illustrations inédites et spéciales de M. Dillon, chevalier de la Légion d'honneur, l'éminent artiste dont le merveilleux talent animera, en de pittoresques dessins, l'œuvre poignante du distingué romancier qu'est M. Jacques Vincent.

De longues nouvelles superbement illustrées, se continuant durant plusieurs numéros, et choisies spécialement pour les lecteurs de la *Semaine Populaire* parmi les chefs d'œuvre du genre unirent le charme du récit à l'intérêt de la variété.

Enfin, la *Semaine Populaire Illustrée* continue la publication de nombreux documents inédits, assez curieux pour que les grands journaux se donnent la peine de les citer. Puis des textes de vie pratique, des fantaisies humoristiques signées des auteurs les plus aimés du public ; des monologues des maîtres du genre, des variétés scientifiques du plus haut intérêt, des vers de nos meilleurs poètes, des articles inédits de politique étrangère, de magnifiques planches de Beaux-Arts, de superbes illustrations spéciales répandues dans tout le texte, et, enfin, une revue de la *Semaine* humoristique à l'étranger, dans laquelle sont reproduites les caricatures que publient les plus grands journaux satiriques du monde entier, complétant un ensemble vraiment unique pour son prix minime.

Rien n'est oublié, pas même une page spéciale pour les enfants des plus amusantes et souvent instructives.

La *Semaine Populaire Illustrée* donne ainsi chaque année plus de 1.200 pages, 1.500 illustrations, 8 volumes de romans coûtant chacun 3 fr. 50 en librairie, 5 volumes de nouvelles, etc. etc., le tout pour 7 fr. 50 par an.

Le numéro ne coûte que 0 fr. 15, sous une couverture illustrée, avec plus de 30 illustrations.

Nos lecteurs n'ont qu'à envoyer sous bande leur carte d'affranchie à 0 fr. 01 à M. le chef du Service des Spécimens de la *Semaine Populaire Illustrée*, 10, rue Saint-Joseph, Paris, et ils recevront par retour du courrier, à titre gracieux, deux ou trois numéros qui leur montreront que l'éloge que nous faisons de cette publication est mérité.

C'est la vraie revue de famille qui peut être lue par tous et mise dans toutes les mains.

Rappelons que l'abonnement ne coûte que 2 fr. par trimestre et par an 7 fr. 50.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ;

sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- | | |
|---|--|
| 1 ^o DE PARIS à TOURS. | Premières livraisons d'une collection qui sera continuée |
| 2 ^o DE TOURS à NANTES. | |
| 3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. | |
| 4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES. | |
| 5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. | |
| 6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. DE TOURS à ANGOULÈME. D'ANGOULÈME à BORDEAUX. | |

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baulle, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Château-lin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivre également pendant la même période, au départ de toute station du réseau distantes d'au moins 125 kilomètres des stations balnéaires dénommées ci-dessus, aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le

prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N^o 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Château-lin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque de voyage d'excursion.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de

distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Château-lin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saclières ou Comberdons ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.